

# Protection de la famille : rejeter les vices que l'on veut nous imposer

---

François Ossama

"[L'Effort camerounais](#)", N° 607 (1543) du 24 juin 2015

*1. Vous venez de publier un ouvrage sur le synode sur la famille. Vous le présentez comme une contribution au débat qui a été soulevé lors de cette grande rencontre. Quelles sont les grandes lignes de réflexion que vous y développez ?*

- L'ouvrage comporte deux parties. Dans la première, je partage ma réflexion sur la question de la miséricorde qui est devenue centrale dans le débat actuel sur la famille, comme on l'a constaté du Synode extraordinaire d'octobre dernier. C'est en effet au nom de la miséricorde qu'existe désormais la tentation chez certains d'infléchir la doctrine pour, pensent-ils, résoudre ce que l'on a appelé les questions pastorales difficiles : divorcés-remariés, concubinage, homosexualité. Mais peut-on, au nom de la miséricorde, faire l'impasse sur la loi morale naturelle qui est une composante intrinsèque de la Vérité, en cédant aux pressions qui veulent aujourd'hui voir l'Église légitimer les unions homosexuelles ? Peut-on, au nom de la miséricorde, altérer l'enseignement de Jésus sur l'indissolubilité du mariage (Mt 19, 3-9), en admettant les divorcés-remariés à la Communion Eucharistique ? Dans cet ouvrage nous affirmons pour notre part que Dieu est miséricordieux, mais jamais sa miséricorde n'a eu pour fin de maintenir l'homme dans l'état de péché. La miséricorde est la disposition permanente de notre Seigneur à accueillir la contrition du pécheur, à recevoir favorablement son intention de vie nouvelle aussitôt que celle-ci se manifeste. C'est pourquoi, le Christ, en offrant sa miséricorde à la femme adultère, l'appelle instamment à la conversion : « Va, désormais ne pèche plus » (Jn 8, 1-11). Le Pape Benoît XVI disait à ce sujet que « la miséricorde de Jésus ne s'exprime pas en mettant la loi morale entre parenthèses ». Si nous parlons de miséricorde sans contrition ou sans intention de rupture avec l'état de péché dans lequel nous sommes, alors c'est la conscience même de notre péché qui s'affaiblit, comme si finalement la frontière entre le bien et le mal n'était plus vraiment intangible.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, partant des causes de la crise de la famille, j'explore quelques pistes de solutions pastorales, qui insistent notamment sur la préparation au mariage (avec notamment une réflexion sur la nécessité de revoir les normes canoniques en vigueur en la matière), l'accompagnement des couples (qui fait défaut dans la pastorale familiale), la responsabilité sociale des laïcs et la pastorale des jeunes qui doit nourrir celle de la famille, etc.

*2. Vous présentez la famille comme étant une institution en crise. Cette crise est-elle d'origine sociale, institutionnelle, ou spirituelle ?*

- Elle a des causes multiples, mais les plus fondamentales sont d'ordre philosophique et spirituel (les deux s'imbriquant d'ailleurs). Sur le plan philosophique, nous avons une conception de l'homme développée depuis des Lumières et dont les principes essentiels suivants sont gravement en conflit

avec l'idée même de conjugalité et de famille : d'abord, la liberté comme un absolu qui considère tout engagement définitif, dont le mariage et le lien familial, comme aliénant : on a peur de se marier pour ne pas perdre sa liberté, ou alors on se marie en refusant d'assumer ses propres engagements (la fidélité par exemple) et les devoirs de son état, puisque, pense-t-on, ils limitent notre liberté ; ensuite l'individualisme et l'hédonisme qui excluent le don de soi, faisant de l'autre un objet de jouissance personnelle. Dans le même ordre, le matérialisme postmoderne vicie gravement les relations interpersonnelles, celles-ci, y compris dans le mariage, ne s'établissant et ne subsistant que si on tire de l'autre un profit matériel propre. Toutes ces logiques ont développé une conception erronée de l'amour, laquelle fait primer l'intérêt personnel au détriment du couple et de la famille, en même temps qu'elle est imprégnée d'une grande superficialité qui se traduit par le refus d'accueillir les différences mutuelles et celui du don de soi. L'aggravation de ces logiques vient de leur affirmation politique et sociale par des lois qui les confortent, par exemple la simplification juridique du divorce voire sa banalisation, ou la reconnaissance des formes de cohabitations concurrentes au mariage sans pour autant l'être. Sur le plan spirituel, il y a une crise de la foi, un rejet de Dieu qui s'exprime par une tiédeur ou une indifférence religieuse qui touche même les baptisés. Cette crise de la foi nourrit celle de la famille. Car, si on est indifférent religieusement, ou même athée, voire engagé dans les sectes, alors évidemment, on ne peut pas adhérer à l'enseignement de l'Église sur le mariage : indissolubilité, fidélité, accueil de la vie.

### *3. En quoi cet ouvrage peut susciter l'éveil des chrétiens de notre pays sur les enjeux du débat inattendu et inapproprié sur le mariage homosexuel et ses dérivés ?*

- Ce livre veut faire prendre conscience des risques de ces dérives aussi bien sur l'ordre socio-anthropologique qui est fondé sur la loi morale naturelle, que sur l'intégrité de la foi elle-même. Car, dernière le conflit entre la doctrine et la pastorale qui découle inévitablement de certaines propositions concernant les divorcés-remariés et les unions homosexuelles, on semble voir resurgir le débat théologique sur la justification sur laquelle l'Église s'est pourtant prononcée de manière définitive au Concile de Trente. Le rejet de la loi morale qui s'exprime dans la normalisation des unions homosexuelles est une négation explicite du dessein de Dieu pour l'humanité. Le livre tente alors de fournir un argumentaire qui peut aider le chrétien à repousser ces dérives qui lui sont présentées comme des progrès ou des avancées de la liberté, des droits de l'homme ou de l'égalité, alors que dans la réalité, elles accentuent l'individualisme au détriment du lien social, favorisent l'hédonisme qui est une grave atteinte à la dignité humaine, en particulier celle de la femme. En revanche, les chrétiens peuvent être fiers du patrimoine non pas seulement spirituel, mais également philosophique de leur Église, lequel a grandement contribué à un humanisme authentique, c'est-à-dire qui considère l'homme dans sa réalité intégrale : esprit et corps.

### *4. Le mariage homosexuel fait grand débat actuellement dans le monde. Que doit faire le chrétien africain en général et camerounais en particulier pour résister à ce qui peut être considéré comme étant une pression mondiale ?*

- **Je vous invite à méditer les paroles du cardinal Sarah lorsqu'il rappelait que Dieu a toujours impliqué l'Afrique dans son projet. C'est en Afrique que l'Enfant Jésus est conduit pour fuir le funeste dessein d'Hérode ; Simon de Cyrène, un Africain, a aidé Jésus à porter la croix.** À partir de l'Égypte, le Peuple d'Israël réalise l'expérience de la Pâque qui préfigure le mystère pascal ultime dans le Christ et pour le monde entier. Le pape Paul VI n'hésita pas à déclarer en 1969 que « La

nouvelle patrie du Christ, c'est l'Afrique ». Je suis convaincu que l'Afrique a un rôle décisif à jouer dans cette période d'incertitude morale qui affecte la foi catholique. Ceux qui ont suivi le Synode extraordinaire d'octobre dernier savent que les Évêques africains ont joué un rôle de premier plan pour repousser certaines propositions du Rapport intermédiaire (*la Relatio post diceptationem*). Nous africains devons prendre à cœur cette responsabilité pour défendre la foi. Comment ? D'abord restons fermes dans nos valeurs qui accueillent la vie, et rejettent avec vigueur les vices comme l'homosexualité qui l'on veut nous imposer. Nous devons à partir de cette fermeté, nous impliquer dans les débats en cours, prier et surtout soutenir nos Évêques qui prendront part au Synode d'octobre prochain. La voix de l'Église qui est en Afrique pèsera sans doute dans ce Synode. Dans ces moments de proclamation de la mort de Dieu en Occident, puisse l'Afrique rester cette terre de « refuge » de la foi chrétienne qu'elle a été en accueillant et en protégeant l'enfant Jésus.

*5. Il y a dans l'air comme une conspiration contre la famille. Celle-ci est orchestrée par certains courants opposés à l'Évangile. Comment expliquer que des personnes apparemment crédibles, aient le courage de faire une telle proposition à l'Église ?*

- Il y a en Occident, depuis les Lumières, une rude bataille philosophique qui a en filigrane la question de Dieu. Cette bataille a gagné la théologie chrétienne, surtout dans la matière morale. C'est ainsi qu'on a vu apparaître dans l'Église avec *Humanae Vitae* de Paul VI, une réelle fracture sur la morale, le Magistère en la matière étant ouvertement contesté par de nombreux théologiens. Aujourd'hui, certains pasteurs, en Allemagne ou en Suisse par exemple, pensent que la désertion des églises se justifierait par une prétendue rigidité morale de l'Église (dans mon livre je montre les limites de ce diagnostic en soulignant notamment que nous faisons face non pas strictement à une crise de religion, mais à celle de Dieu ; il y a une nuance importante). D'où leur volonté d'ouverture à certaines dérives pour, selon eux, résoudre cette crise. Enfin, il y a dans la sphère publique un discours bien-pensant qui fait croire que si l'on ne soutient pas certaines évolutions, on est arriéré, conservateur, contre les libertés, les droits des femmes, l'égalité, etc. Il y a alors des personnes, des fidèles et même des pasteurs qui se laissent piéger par la mondanité, et donc, veulent s'inscrire dans cette culture dominante et être appréciés par celle-ci. En réalité, nous ne sommes pas à l'abri de la tentation de céder aux pressions actuelles avec tout ce qu'elles intègrent comme manipulations. Nous devons être prudents et vigilants, en gardant constamment pour repère l'Évangile, et un genou à terre pour que l'Esprit nous préserve ; « la théologie à genoux » comme disait Saint Augustin.

*6. À travers le mariage homosexuel, les divorcés remariés, le concubinage, c'est le diable qui frappe à la porte de l'Église. Que faut-il faire ?*

- La chose à ne pas faire, à aucun moment, c'est d'être pessimiste, c'est douter du pouvoir de l'Esprit qui accompagne l'Église comme promis par le Christ. Nous savons que l'Église n'est pas une œuvre humaine et que les portes du mal ne prévaudront pas sur elle. Mais l'Esprit, pour maintenir l'Église sur le chemin de la vérité, a besoin de notre collaboration. Nous devons prier (d'abord et toujours), sensibiliser, faire connaître notre refus de certaines évolutions. Ne soyons pas indifférents à ce qui se passe. Je suis très peiné de voir cette indifférence aujourd'hui chez les fidèles. Il existe chez les fidèles ce que les théologiens appellent le « *Sensus fidei* », le sens de la foi et de la pratique chrétiennes authentiques (ce qui, sans aller loin dans l'explication, n'est pas comparable à l'opinion publique dominante dans son sens sociopolitique). Montrons que le Peuple de Dieu a aujourd'hui ce sens de la foi qui s'oppose à toute contestation de l'enseignement de notre Seigneur.

*7. On a assez parlé de l'homosexualité, alors qu'à côté, il y a aussi le concubinage qui est proposé comme modèle d'union. Quelle problématique de fond pose cet état de vie à l'Église ?*

- Il y a eu une certaine ambiguïté dans le Rapport intermédiaire du Synode extraordinaire, la *Relatio post diceptionem*, lorsqu'il a reconnu des « aspects positifs » au concubinage et aux unions civiles, sans toutefois insisté de manière claire, comme l'avait fait *Familiaris Consortio* de Saint Jean-Paul II, sur le fait que ces situations de vie sont peccamineuses et inacceptables pour l'Église. Sans rappeler ce point de *Familiaris Consortio*, une telle ambiguïté peut être considérée comme une tolérance ou une licence à l'égard de ces situations. Il me semble que de telles ambiguïtés n'aideraient pas la pastorale familiale, surtout lorsqu'il faut s'adresser aux jeunes qui refusent de plus en plus des liens légitimes et indissolubles, préférant des relations éphémères. Il faut rappeler qu'un baptisé ne peut pas s'en tenir au mariage civil ou au concubinage, puisque le Christ a conféré Lui-même la dignité sacramentelle à l'union de ses disciples. Donc, pour les fidèles, le mariage est un sacrement qui incorpore de manière singulière les époux au mystère de l'Alliance entre le Christ, l'Époux, et son Église, l'Épouse.

*8. Le concubinage comporte de nombreux risques sur le plan juridique. Quels éclairages pouvez-vous apporter à ceux qui vivent dans cette situation ?*

- Il faut savoir que le mariage, comme institution, apporte une protection aux époux, chacun envers l'autre, à travers des droits et devoirs réciproques, notamment le devoir d'assistance et de secours mutuel, lesquels droits n'existent pas juridiquement dans un concubinage. Le mariage sert également à établir de manière automatique le lien filiatif de l'enfant à l'égard du père, avec ce qu'on appelle la présomption de paternité (l'enfant né du mariage est celui du père, on établit son acte de naissance au vu de l'acte de mariage). Au contraire, cela n'est pas automatique pour un enfant issu du concubinage. Il doit être reconnu par son géniteur qui peut bien refuser, obligeant la femme à passer par une procédure judiciaire pour avoir cette reconnaissance, sans laquelle l'enfant ne peut prétendre à rien de son père. Une femme qui a vécu avec un homme plusieurs années, l'aidant à construire, ne peut rien revendiquer si celui-ci mettrait fin à leur aventure. Enfin, au-delà des questions juridiques, dans le concubinage les partenaires s'expriment un amour précaire parce qu'il ne repose sur aucun engagement. L'engagement pour la vie est l'expression de l'amour véritable, parce qu'il exprime une volonté de donation totale de soi.

*9. Que faut-il faire pour aider ceux qui vivent dans le concubinage à sortir de cette situation ?*

- Contrairement à l'Occident où le concubinage résulte généralement des logiques d'exaltation de la liberté personnelle qui refusent tout engagement exclusif et définitif, en Afrique le concubinage est souvent lié à des facteurs exogènes au couple, de nature économique ou socioculturelle comme la dot, la précarité économique des concubins, l'opposition des belles-familles. La société a donc le devoir de faire le moins d'obstacles possible à la volonté des personnes de s'engager, en s'abstenant de formuler des exigences très élevées quant à la dot, ou en exaltant le côté festif du mariage qui impose des dépenses élevées au couple.

**10. Le débat qui fait rage au sujet de l'homosexualité peut-il être une preuve que l'Église catholique est infiltrée par des personnes qui cherchent à la détruire ?**

Oui, sans doute. Le contraire serait surprenant dans la mesure où l'Église catholique est la dernière frontière que veulent absolument abattre ceux qui promeuvent les dérives idéologiques qu'ils s'emploient à imposer à l'humanité. Mais qu'il y ait des traîtres à l'intérieur, cela a toujours été ainsi. N'oubliez pas que c'est un des douze, Judas, et non pas un disciple quelconque, qui a trahi le Christ. Dans l'histoire de l'Église, on trouve des fidèles, prêtres voire des Évêques, qui ont soutenu des hérésies. C'est ainsi que le malin, s'emparant de quelques-uns souvent à cause de leur incrédulité ou parce qu'ils ont perdu l'humilité intellectuelle et spirituelle, tente de s'infiltrer dans le Corps du Christ pour détruire l'œuvre de rachat des hommes. Le Christ ne nous a pas promis un chemin tranquille, mais une issue finale heureuse au bout de ce chemin. En plus de deux mille ans, l'Église catholique a montré une telle résilience qui confirme bien la promesse du Christ qu'Il sera avec elle jusqu'à la fin des temps.

**11. Face à cette situation, est-il nécessaire que l'Église réinvente une nouvelle évangélisation sur la famille, spécialement dans le cadre de l'accompagnement des couples ?**

- Je dirai oui, mais dans une continuité doctrinale. C'est pourquoi nous attendons du Synode non pas une modification subtile de la doctrine (ce qui n'est d'ailleurs pas en principe en son pouvoir), mais un nouvel élan pastoral sur la famille, qui tient compte des nouvelles données sociologiques de notre temps, par exemple la forte désarticulation entre la vie professionnelle et la vie familiale qui a des conséquences sur l'harmonie du couple et l'éducation des enfants, et la question de l'autonomisation de la femme qui peut devenir une source de conflit dans le foyer. Ce sont là des sujets qui devraient faire partie de la formation des couples. Nous attendons une attitude plus offensive de l'Église dans sa pastorale face à la crise de la foi qui nourrit incontestablement celle de la famille. L'Église, comme le dit le Pape François, doit effectuer une nouvelle sortie missionnaire, une nouvelle évangélisation qui ne renonce cependant pas à son message. Ce renouveau de la pastorale familiale peut s'appuyer sur l'actualisation décisive de l'enseignement de l'Église sur le mariage entreprise par Vatican II et magistralement approfondie par saint Jean-Paul II avec ses catéchèses sur l'amour humain. Il y a du reste un réel problème d'appropriation de cet enseignement dans les diocèses et les paroisses, dans la perspective d'une préparation idoine au mariage et d'accompagnement des couples. Ce sont là justement les deux aspects fondamentaux sur lesquels il faut porter une attention spéciale dans le cadre d'un renouveau de la pastorale familiale. La préparation au mariage sur laquelle l'Église devrait se montrer plus exigeante (j'ai proposé une évolution du droit canonique en vigueur en la matière). Il faut ensuite accompagner les couples, surtout dans les premières années de leur vie conjugale, en s'appuyant sur des laïcs formés ou des couples idoines. Plus généralement, il faut insister sur la formation des fidèles, formation spirituelle, mais éthique également en particulier la morale sexuelle. Il faut une pastorale des jeunes capable de contrecarrer les risques de vacillement de la foi qui survient à l'adolescence, et d'engager une nouvelle évangélisation pour ceux qui sont tombés dans la tiédeur et l'indifférence. Il y a la question de la responsabilité sociale des laïcs. Ils doivent prendre leur part dans la préparation lointaine au mariage en inculquant aux jeunes les valeurs de la conjugalité : l'altruisme, le pardon, la générosité, le respect, etc. L'éducation sexuelle des jeunes revêt aussi un enjeu notable pour contenir l'hypersexualisation de la société. Il faut leur présenter une vision plus articulée de la sexualité qui fait le lien entre celle-ci et la dignité humaine.

*12. Le synode ordinaire sur la famille se tiendra à Rome en octobre prochain. Comment les chrétiens fidèles à l'Évangile du Christ doivent-ils le préparer, afin que l'unité de l'Église triomphe des considérations humaines et partisans ?*

- Les fidèles ne peuvent pas rester indifférents. Il faut une union de prière pour le Synode, pour que le Christ porte ce projet ecclésial en infusant aux pères synodaux la force et le courage de défendre son enseignement et son Église. Pour nous africains, je voudrais encore dire pour conclure : soutenons nos Évêques qui iront à Rome. Avec grand courage (quand on imagine les pressions actuelles), ils se sont accordés au récent Symposium des Conférences Épiscopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM) à Accra pour réaffirmer que l'Afrique va soutenir le Plan de Dieu sur la famille, tel que l'Église l'a toujours enseigné. Que nos prières les accompagnent.

François Ossama

Marié et père de famille, François Ossama est formateur de couples. Il a suivi un cycle de formation des personnels des tribunaux ecclésiastiques au Département de droit canonique de l'Université Catholique d'Afrique Centrale. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le mariage.

Bibliographie :

- Le Synode sur la famille. Une contribution au débat, Mengue, 2015
- Comment parvenir à un mariage heureux, Mengue, 2015.
- Le mariage : un itinéraire de foi. Perspectives africaines, Yaoundé, Masseur, 2013.